

Question 2

1. Section 4.1. The start date indicated is April 1st, 2014.

Could you please indicate the actual date at which date the SOA is anticipated to be signed?

Response:

The Standing Offer Agreements will be upon the award the estimated time frame for this will be in September 2014

2. Section 7.1. The RSFO indicates that the technical and the financial proposal must be in separate documents.

Can you please confirm our understanding, i.e. that i) the covering letter + certifications, ii) the technical proposal and iii) the financial proposal must be provided as three distinct files (e.g. PDF) in a single email, addressed to Ms. Cheryl Moss?

Response:

Yes that is correct, if your email is greater than 20MB then you must send it hard copy and send an email to Cheryl Moss

3. Section 9.0 Cost/Price Proposal and Appendix B. According to the financial table provided in Appendix B, the bidder has to indicate the "hourly rate" (column B), the "level of effort/number of days required"(column C) and the "total costs" (column D = B x C).

Could you please clarify how the cost should be estimated and presented? In our understanding, the information provided in the RFSO does not allow the bidder to provide an estimate of the level of effort (column C). Also, column B (rate) should be expressed as daily rate (rather than hourly rate) to be consistent with column C (no. of days).

Response:

We anticipate that an average contract will require 120 hours of work for the project lead possessing the required education, certification and experience outlined in the RFSO, if the project lead were working alone. The work of specific contracts awarded under this Standing Offer may be completed by a team that includes the project lead, and the number of hours would vary depending on the education and experience of the other team members. However, for the purpose of evaluating the Financial Proposal, the Bidder should estimate the "Total Costs for Professional Fees" assuming that all work (120 hours) will be completed by the project lead. If more than one resource is proposed an average will be used.

-
1. Section 4.1. La date de départ indiquée est le 1^{er} avril 2014.

Pourriez-vous indiquer la date à laquelle la convention d'offre à commandes (COC) doit être signée?

Réponse:

Les COC seront signées après l'attribution. On estime que cela aura lieu en septembre 2014.

2. Section 7.1. La demande d'offre à commandes indique que la proposition technique et la proposition financière doivent être soumises dans des documents distincts.
- Pouvez-vous confirmer notre compréhension selon laquelle i) la lettre de présentation et les certifications, ii) la proposition technique et iii) la proposition financière doivent être fournies dans trois dossiers distincts (p. ex. PDF) dans un seul courriel destinée à M^{me} Cheryl Moss?

Réponse:

Oui. C'est exact. Si votre courriel dépasse 20 mégaoctets, vous devrez alors l'envoyer en copie papier et envoyer un courriel à Cheryl Moss.

3. Section 9.0. Proposition de coûts et de prix et annexe B. Selon le tableau financier fourni à l'annexe B, le soumissionnaire doit indiquer le « tarif horaire » (colonne B), la « quantité d'effort/le nombre de jours requis » (colonne C) et les « coûts totaux » (colonne D = B x C).
- Pouvez-vous préciser comment le coût devrait être estimé et présenté? Selon nous, l'information fournie dans la demande d'offre à commandes ne permet pas au soumissionnaire de fournir une estimation de la quantité d'effort (colonne C). De plus, la colonne B (tarif) devrait être exprimée en tarif quotidien (plutôt qu'en taux horaire) pour correspondre à la colonne C (nombre de jours).

Réponse:

Nous prévoyons qu'un contrat moyen nécessitera 120 heures de travail pour le responsable de projet ayant la formation, la certification et l'expérience requises décrites dans la demande d'offre à commandes, si le responsable de projet travaille seul. Le travail des contrats accordés en vertu de l'offre à commandes peut être exécuté par une équipe comprenant le responsable de projet et le nombre d'heures peut varier selon la formation et l'expérience des membres de l'autre équipe. Cependant, aux fins d'évaluation de la proposition financière, le soumissionnaire devrait estimer les « coûts totaux pour les frais professionnels » en supposant que tout le travail (120 heures) soit effectué par le responsable de projet. Si plus d'une ressource est proposée, une moyenne sera utilisée.